



Saint-Denis, le 23 mai 2013

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**  
**Séance du 14 mai 2013**

Membres présents :

Mesdames : Aude BOUVERESSE, Catherine FRUTEAU, Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON.

Mademoiselle : Alice HOARAU.

Messieurs : Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :

Monsieur Yves CROISSANT par Monsieur Alexis PARMENTIER

Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Madame Josette REFUTIN

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Messieurs Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Madame Eléonore CADOU, Assesneur

La séance est ouverte à 14 H sous la présidence de Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-doyen Economie.

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2013**

Julien ROUCAIROL souhaite que l'intitulé de sa question diverse soit modifié comme indiqué ci-dessous :

4.1. - "Quels sont les moyens d'action des étudiants envers des enseignants irrespectueux et inversement ?"

– Procès-verbal du Conseil de Faculté approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées –

## **2 – COMPTE-RENDU DE L'EQUIPE DECANALE**

### **2.1. – FONCTIONNEMENT DU SITE DU TAMPON**

**(Rapporteur : Eléonore CADOU)**

Une réunion ayant pour objet la gestion et la répartition des amphithéâtres sur le campus Sud a été organisée le 7 mai 2013. Le Doyen participait à cette réunion.

La gestion des salles pour l'ensemble des Composantes et filières présentes sur le campus Sud est centralisée. Les travaux en cours ainsi que l'accroissement des effectifs de l'I.U.F.M. et de l'U.F.R. Santé obligent à revoir la répartition des salles et surtout l'organisation des emplois du temps avec notamment une obligation d'étalement des cours sur l'ensemble du semestre et l'augmentation des heures d'ouverture du campus : 7 H 30 – 19 H.

L'organisation des transports en commun dans le Sud ne permet pas d'aller au-delà de 19 H.

En ce qui concerne la Faculté de Droit et d'Economie, la répartition 2012-2013 est reconduite quasiment à l'identique.

En remplacement des agents des services techniques dont la mise à disposition n'a pas été renouvelée par la Mairie du Tampon, l'Université espère la signature d'une convention avec la Communauté des Communes du Sud qui permettrait la délégation d'un certain nombre d'emplois. Dans l'attente, la Présidence a mis à la disposition du campus Sud cinq personnes.

### **3. – DROITS D'INSCRIPTION DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIFIQUES POUR 2013-2014**

Les différents responsables pédagogiques consultés ont souhaité voir les montants 2012-2013 reconduits.

A la demande de Marie-Noëlle SIMON, les droits d'inscription pour les reprises d'études en Licence d'Administration Publique d'un montant de 500 € sont également mis au vote. Les reprises d'études concernent uniquement la formation continue.

– Droits d'inscription des diplômes universitaires  
et autres formations spécifiques pour 2013-2014 votés à l'unanimité –

### **4 – CONVENTION DE PARTENARIAT**

Une convention de partenariat entre le M2 Droit Public Mention "Territoires, Risques et Action Publique" et la Ville de Saint-Pierre est présentée aux membres du Conseil.

Jean-François HOARAU émet le souhait de voir les économistes s'inspirer de ce type de convention.

Julien ROUCAIROL :

La référence au logo qui devra obligatoirement apparaître dans les documents de communication ne pose pas problème car il s'agit d'une collectivité et non d'une société privée.

– Convention votée à l'unanimité –

### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **5.1. – PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES ET PRIMES DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES POUR 2012-2013 ET 2013-2014**

Martine MARIN précise que ces tableaux indiquent les fonctions attributaires des primes dont les montants seront déterminés ultérieurement.

Les bénéficiaires sont les mêmes que pour 2011-2012 à l'exception des Correspondants APB des différentes filières qui ont été rajoutés. Jusqu'en 2011-2012 une indemnité leur était versée sur les fonds de Réussir en Licence. Dorénavant les enseignants autres que les responsables pédagogiques de L1 qui évalueront des dossiers APB pourront se voir verser une Prime de Responsabilité Pédagogique.

Aude BOUVERESSE souhaite savoir pourquoi les Directeurs de Laboratoires ne sont pas concernés par la Prime pour Charges Administratives, ce qui semble illogique au regard du travail qui leur incombe.

Martine MARIN :

La gestion de la Recherche aussi bien administrative que financière ne dépend plus des Composantes mais a été centralisée. Il n'est donc pas possible pour la Faculté de prévoir des primes pour les Directeurs de Laboratoires.



Alexis PARMENTIER souhaite savoir quel est le rôle d'un assesseur ?

Eléonore CADOU :

En tant qu'assesseur pour Le Tampon, elle représente le Doyen sur le Site. A ce titre, elle participe aux diverses réunions notamment à celles du Directoire.

Martine MARIN précise qu'à la suite de la réorganisation du Site, les gestionnaires des différentes Composantes hors l'U.F.R. Science de l'Homme et de l'Environnement se retrouvent seules sans encadrement sur place et l'assesseur est l'interlocuteur privilégié de l'Administration sur le Site et les problèmes à régler sont multiples.

Jean-François HOARAU :

Quant à l'assesseur chargé de la Pédagogie, il est l'interlocuteur privilégié du secrétariat pour les L et M1. Il donne un avis sur toutes les demandes présentées par les étudiants : absence de l'existence de filière à l'Université, aménagement d'études pour les salariés et autres statuts particuliers etc. Il traite également les dossiers de validation des acquis.

- Les listes des fonctions des attributaires des Primes pour Charges Administratives et Primes pour Responsabilités Pédagogiques pour 2012-2013 et 2013-2014 sont votées à l'unanimité -

## 5.2. – MOTIFS DU RENVOI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RESTREINT DE LA DEMANDE DE TRANSFORMATION DU POSTE MCF 02 EN MCF 04 DEVANT LES INSTANCES DE LA FACULTE (Julien ROUCAIROL)

Pour le Vice-doyen et d'après les informations en sa possession, il s'agirait d'un vice de forme qui a entaché la décision du département de Droit qui doit être, d'après les statuts, convoqué par le Vice-doyen et non par les Directrices des départements comme cela a été le cas.

En ce qui concerne le Centre de Recherche Juridique et il y aurait un problème de non respect des délais dans les convocations.

Julien ROUCAIROL souhaite également savoir comment avoir accès aux statuts du département de Droit ?

Pour Aude BOUVERESSE le plus simple est de demander communication de ce document aux Responsables du département.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 15 H.

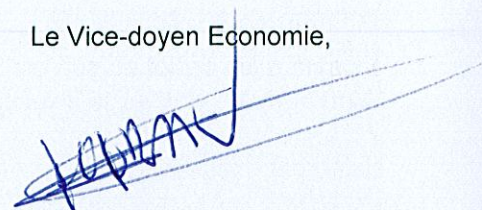
La Secrétaire de Séance,



Martine MARIN



Le Vice-doyen Economie,



Jean-François HOARAU